Éducateur(trice) sportif(ve)

Rééduquer ou **maintenir** une autonomie, par la pratique sportive, des personnes ou publics divers en difficulté, dans un environnement adapté.

SOCIAL, ÉDUCATIF, PSYCHOLOGIE ET CULTUREL
CONCEPTION ET DÉVELOPPEMENT DES PROJETS SOCIOÉDUCATIFS

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM
Niveau 5 (Bac + 2, BTS, DUT)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE - FPH
10F80

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Accueil et prise en charge des personnes (agents, patients, usagers, etc.), dans son domaine
- Accueil, encadrement et accompagnement pédagogique de personnes (agents, d'étudiants, stagiaires, etc.)
- Bilan clinique d'un patient, spécifique au domaine (entretien / examen, recueil d'information, travail de synthèse, restitution...)
- Élaboration et mise en place du projet individuel concernant la personne et le groupe dans son domaine d'activité
- Formation de personnes aux techniques et procédures de son domaine, et à leur application
- Information et conseil auprès des personnels/utilisateurs/usagers, relatif au domaine d'activité
- Organisation, animation et suivi d'activités spécifiques au domaine d'activité
- Recensement et analyse des besoins des utilisateurs, spécifiques à son domaine
- Rédaction de comptes-rendus relatifs aux observations/aux interventions, dans son domaine d'activité

SAVOIR-FAIRE

- Accompagner une personne dans la réalisation de ses activités quotidiennes
- Adapter son comportement, sa pratique professionnelle à des situations critiques, dans son domaine de compétence
- Analyser, traduire et formuler un besoin utilisateur en études de faisabilité, en solutions, en programmes
- Animer et développer un réseau professionnel
- Concevoir et organiser des évènements
- Concevoir, piloter et évaluer un projet, relevant de son domaine de compétence
- Évaluer l'intégration d'une personne dans un milieu social, de travail
- Évaluer le degré d'autonomie d'une personne ou d'un groupe de personnes
- Organiser/animer des activités spécifiques à son domaine de compétence pour des patients , des

personnels/des groupes
- Stimuler les capacités affectives, intellectuelles, psychomotrices et sociales d'une personne

CONNAISSANCES REQUISES

- Anatomie, physiologie (12028)
- Animation de groupe (32030)
- Communication/relations interpersonnelles (15034)
- Conduite de projet (32035)
- Pédagogie (44542)
- Sport et techniques sportives (15459)

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- Pôle emploi Code ROME : G1204 Éducation en activités sportives
- CNFPT Répertoire des métiers territoriaux : C5B/04 Animateur-éducateur sportif

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- Décret n° 2014-102 du 4 février 2014
- Décret n° 2014-101 du 4 février 2014
- Décret n° 2014-99 du 4 février 2014
- Arrêté du 1er octobre 2014 (jury, organisation concours)
- Arrêté du 1er octobre 2014 (jury, organisation concours)

FORMATION

BPJEPS Spécialité animation sociale (44067)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION
Niveau 4 (Bac)

CERTIFICATEUR
Ministère des sports

VALIDEUR
Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- Arrêté du 18 avril 2002

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale ou continue par la voie de la VAE.

ADMISSIBILITÉ

Le candidat à l'entrée en formation doit posséder une expérience d'une durée au moins égale à 6 mois dans le domaine de l'animation. Il doit présenter, à l'occasion d'un entretien mis en place par l'organisme de formation :
- un dossier récapitulant ses expériences bénévoles et / ou professionnelles en matière d'animation,
- une lettre présentant ses motivations pour le métier d'animateur social.

JURY

Nommé par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Il est composé à parts égales :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de professionnels du secteur d'activité, à parité employeurs et salariés désignés sur proposition des organisations représentatives.

PROGRAMME

4 unités capitalisables transversales :
UC 1 : être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle ;
UC 2 : être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative ;
UC 3 : être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation ;
UC 4 : être capable de participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité ;

6 unités capitalisables spécifiques :
UC 5 : être capable de préparer une action d'animation culturelle ;
UC 6 : être capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation culturelle ;
UC 7 : être capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite d'une action d'animation culturelle ;
UC 8 : être capable de conduire une action d'animation culturelle ;
UC 9 : être capable de maîtriser les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation culturelle ;
UC 10 : visant l'adaptation à l'emploi.

ALLÈGEMENTS / DISPENSES

Les titulaires du baccalauréat professionnel « services de proximité et vie locale » obtiennent de droit les UC 1 + UC 2 + UC 3 + UC 4.

OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir validé les 10 unités de compétences capitalisables en cours de validité.

BPJEPS spécialité activités physiques pour tous (15436)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION
Niveau 4 (Bac)

CERTIFICATEUR
Ministère des sports

VALIDEUR
Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- Arrêté du 18 avril 2002
- Arrêté du 24 février 2003

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale ou continue par la voie de la VAE.

ADMISSIBILITÉ

Exigences préalables requises :
Etre titulaire du PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) ou de l'AFPS (attestation de formation aux premiers secours),

Etre en possession :
- certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive datant de moins de trois mois, à l'entrée en formation ;
- attestation de réussite aux exigences préalables liées à la pratique personnelle du candidat, délivrée par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

JURY

Nommé par le DRJSCS, il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Il est composé à parts égales :
- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de professionnels du secteur d'activité, à parité employeurs et salariés désignés sur proposition des organisations réprésentatives.

PROGRAMME

Quatre UC transversales :
UC 1 : être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle ;
UC 2 : être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative ;
UC 3 : être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation ;
UC 4 : être capable de participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité ;

Six UC spécifiques :
UC 5 : être capable de préparer une action d'animation culturelle ;
UC 6 : être capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation culturelle ;
UC 7 : être capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite d'une action d'animation culturelle ;
UC 8 : être capable de conduire une action d'animation culturelle ;
UC 9 : être capable de maîtriser les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation culturelle ;
UC 10 : visant l'adaptation à l'emploi.

ALLÈGEMENTS / DISPENSES

Les titulaires du brevet d'Etat d'éducateur sportif, option activités physiques pour tous, obtient de droit la validation des 10 UC

OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir validé les 10 unités de compétences capitalisables en cours de validité.

Licence STAPS - Option APAS (Activités Physiques Adaptées et Santé) (15459)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION
Niveau 6 (Licence)

CERTIFICATEUR
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

VALIDEUR
Université

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue

ADMISSIBILITÉ

Etre titulaire d'un diplôme de niveau IV (Bac)

MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier

JURY

Commission pédagogique d'orientation

VAE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE)

COMPÉTENCES REQUISES

Animer des activités adaptées en structure spécialisée publics, privées ou associatives. Intégrer des connaissances scientifiques, technologiques, pratiques relatives aux secteurs d'activités et aux métiers liés aux handicaps. Restituer ces connaissances avec exactitude. Rédiger de façon claire et précise.

PROGRAMME

DURÉE

3 ans (6 semestres)

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT
SEMESTRES 1, 2 ET 3 (TRONC COMMUN)

Unité 1 : Sociologie et Histoire du Sport
Unité 2 : Psychologie cognitive, psychosociologie et neurosciences du comportement moteur
Unité 3 : Déterminants biologiques, physiologiques et biomécanique de la performance motrice
Unité 4 : APSA
Unité 5 : Outils, langages et méthodes, culture générale

SEMESTRE 4 (DÉTERMINATION)

Unité 1 : Sociologie et Histoire du Sport
Unité 2 : Psychologie cognitive, psychosociologie et neurosciences du comportement moteur
Unité 3 : Déterminants biologiques, physiologiques et biomécanique de la performance motrice
Unité 4 : Unité de prédétermination (APAS, EM ou ESPM)
Unité 5 : Unité de prédétermination (APAS, EM ou ESPM)

SEMESTRE 5 (APAS)

Unité 1 : Connaissances scientifiques pluridisciplinaires
Unité 2 : Connaissances scientifiques et pratiques dans le domaine des APA et santé
Unité 3 : Intervention, conception et pré-professionnalisation
Unité 4 : Outils, langages et méthodes
Unité 5 : Stage et pré-professionnalisation

SEMESTRE 6 (APAS)

Unité 1 : Connaissances scientifiques pluridisciplinaires
Unité 2 : Connaissances scientifiques et pratiques dans le domaine des APA et santé
Unité 3 : Intervention, conception et pré-professionnalisation
Unité 4 : Outils, langages et méthodes
Unité 5 : Stage et pré-professionnalisation

OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir obtenu un moyenne générale d'au moins 10/20.

Certificat de spécialisation Accompagnement et Intégration des Personnes en Situation de Handicap (44024)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION
Niveau 4 (Bac)

CERTIFICATEUR
Ministère des sports

VALIDEUR
Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)

ACCÈS

ADMISSIBILITÉ

Formation ouverte aux titulaires d’un BPJEPS

Posséder un BPJEPS d’une des spécialités suivantes :
- activités physiques pour tous
- activités aquatiques
- activités aquatiques et de la natation
- activités de randonnées
- activités du cyclisme
- activités équestres
- activités gymniques de la forme et de la force
- activités nautiques
- activités pugilistiques
- activités sports collectifs
- escrime
- golf
- lutte et disciplines associées
- parachutisme
- pêche de loisirs
- plongée subaquatique
- sport automobile
- vol libre

PROGRAMME

Le certificat est composé de 3 unités capitalisables (UC) attestant des compétences de l'animateur à assurer en autonomie pédagogique dans un but d'intégration les actions suivantes :
- UC 1 : être capable de préparer un projet d'actions d'animation sportive à partir des caractéristiques des publics et de leurs environnements ;
- UC 2 : être capable d'animer des activités sportives intégrant des personnes ayant un handicap physique ou sensoriel ;
- UC 3 : être capable d'animer des activités sportives en prenant en compte les besoins singuliers des personnes.

OBTENTION DU DIPLÔME

Le certificat de spécialisation est obtenu par l’obtention des 3 unités capitalisables (UC).

STATUT ET ACCÈS

Animateur
Assistant socio-éducatif
Moniteur-éducateur

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Prérequis

- Etre titulaire du PSC1.

Spécificité

- En fonction des différents publics : adolescents, personnes âgées, handicaps,...

Relations professionnelles

- Equipe éducative pour la mise en oeuvre et le suivi des projets individualisés
- Professeurs de sport pour l'actualisation de ses connaissances

Structures

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
- Centre de rééducation fonctionnelle
- Centre de convalescence

Conditions

- Travail les fins de semaine, jours fériés
- Variations saisonnières (vacances scolaires, manifestations sportives, sports d'été/d'hiver, ...)

AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Animateur(trice) sportif
- Moniteur(trice) sportif
- Moniteur(trice) de sport
- Animateur(trice)-éducateur(trice) sportif

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- Educateur(trice) spécialisé(e)
- Masseur(euse) kinésithérapeute

Passerelles dans les autres fonctions publiques

- Fonction publique territoriale

© ANFH - 265 rue de Charenton 75012 Paris - Tél. : 01 44 75 68 00
http://metiers.anfh.fr/10F80